

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3211-1 et suivants et L.422-1 et suivants, et les articles L.4121-1, L.4231-3 et L.4231-9,
- VU** le Code de l'éducation, et notamment les articles L.213-2 et L.216-4 et suivants, ainsi que les articles R.421-1 et suivants,
- VU** l'article L.2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 17 929 967 euros pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon détail joint en annexe 1,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 2 000 000 € à la Ville de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu au titre de la participation de la Région à la construction d'un complexe sportif adjacent au futur lycée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,

D'APPROUVER

la convention relative à la construction d'un complexe sportif adjacent au futur lycée de Saint-

Philbert-de-Grand-Lieu, présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 3 889 967 € au Département de Maine-et-Loire au titre de la participation de la région aux travaux de reconstruction de la demi-pension, d'extension et de restructuration de la cité scolaire Lurçat-Mounier , n° dossier 2013-05177, soit une subvention totale de 6 900 000 € sur un montant subventionnable de 10 000 000 € HT.

D'APPROUVER

la convention modificative avec le Département de Maine et Loire relative à la réalisation de travaux de reconstruction de la demi-pension, d'extension et de restructuration de la cité scolaire Mounier-Lurçat à Angers (49), dont le projet est présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'un lycée et d'un ensemble d'équipements sportifs à Aizenay (85), dont le projet est présenté en annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'ATTRIBUER

une participation à hauteur de 39 015 € au bénéfice des EPLE figurant en annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention type approuvée lors de la commission permanente du 19 novembre 2021

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 1 000 000 € à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon au titre de la participation de la Région à la construction d'un complexe sportif adjacent au lycée de Savenay,

D'APPROUVER

la convention relative à la construction d'un complexe sportif adjacent au lycée de Savenay, présentée en annexe 6,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs